



« Je suis malade... »  
« J'attends un enfant... »  
« Je dois être hospitalisé... »  
« Je me sens parfois seul  
face au comportement  
de mon enfant... »

Une aide à domicile  
aux familles est possible

**L'AAFP peut  
vous aider**

Réduction  
d'impôts possible \*



\* selon les dispositions fiscales en vigueur

## Notre association vous propose

L'intervention de professionnels diplômés :

- pour vous permettre de souffler,
- pour vous soutenir dans les tâches ménagères,
- pour prendre soin du bébé et/ou des frères et soeurs.

Nous pouvons vous aider au quotidien, dans le respect de votre intimité et de votre vie privée, selon vos besoins : quelques heures, une demi-journée ou une journée complète. Possibilité de déductions fiscales ou de crédit d'impôt à hauteur de 50 %.

Les conditions de prise en charge :

- Etre allocataires de la CAF ou de la MSA,
- Tarif en fonction de votre quotient familial.



Nous intervenons aussi au cours d'autres événements de la vie familiale (maladie, hospitalisation, famille nombreuse...). N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'information.

Crédits photos : Monkey business, Uncleray/Fotolia

### **Association Aide Familiale Populaire**

Association Loi 1901 à but non lucratif adhérente à la FNAAFP/CSF

4 Bd De Lattre De Tassigny  
90000 Belfort

**Tél : 03 84 28 71 27**

[aide.familiale@wanadoo.fr](mailto:aide.familiale@wanadoo.fr)

**[www.aafp90.org](http://www.aafp90.org)**